

Nos équipes vous accompagnent

Votre interlocuteur principal est votre médecin du travail qui peut intervenir avec l'ensemble d'une équipe pluridisciplinaire.



15
Médecins du travail



18
Assistantes médicales



12
Infirmier(e)s de Santé
au Travail



5
Technicien(ne)s en
Prévention, Ergonomes



8
Conseiller(e)s en
Prévention



1 Psychologue
1 Assistant(e) sociale
1 Chargé(e) de mission PDP

Chiffres au 31 mai 2026

Nos centres

Interentreprise/BTP BTP



CONTACTS

MORLAIX (siège)

7 Rue Léonard de Vinci
CS 17933
29679 Morlaix Cedex
02 98 88 04 07

GUIPAVAS

95 Rue Charles Nungesser
29490 Guipavas
02 98 41 60 90

QUIMPER

6 Rue Xavier Grall
29000 Quimper
02 98 52 14 80



NOTRE OFFRE DE SERVICE

www.presantra.bzh

Prévention des risques professionnels

Vous accompagner dans votre démarche de prévention

1 Évaluation des risques professionnels (EVRP)

2 Conseils, préconisation

3 Plan d'actions

4 Information, sensibilisation

5 Mise en place, organisation

Actions en Milieu de Travail (AMT) :

- Création et mise à jour de la Fiche d'Entreprise
- Aide à l'élaboration du DUERP
- Réalisation d'études métrologique (Bruit)
- Aide à l'évaluation du risque chimique
- Action de sensibilisation collective
- Études de poste
- Accompagnement dans la prévention des RPS
- Intervention du service suite à un événement grave
- Participation au CSE, CSSCT

Suivi médical

Tout au long de son parcours professionnel, le salarié bénéficie d'un suivi individuel en santé au travail en fonction de l'exposition aux risques : SUIVI INDIVIDUEL RENFORCÉ (SIR) ou SUIVI INDIVIDUEL SIMPLE (SIS).

Accompagnement individuel :

- Visite d'embauche
- Suivi périodique de l'état de santé des travailleurs
- Visite de fin de carrière
- Participation aux campagnes de vaccination



L'entretien médico-professionnel (visite d'information et de prévention ou examen médical d'aptitude, selon le type de suivi) permet :

- d'établir un lien entre l'état de santé et les conditions de travail du salarié,
- d'informer et de sensibiliser le salarié sur les risques des expositions au poste et sur les moyens de prévention,
- de proposer des adaptations de poste.

Prévention de la désinsertion professionnelle

En cas de problème de santé, le salarié est accompagné par des professionnels du maintien dans l'emploi de PRÉSANTRA et des partenaires. Le médecin du travail, en collaboration avec l'assistante sociale, l'oriente vers des solutions adaptées.

Visite de pré-reprise:

- à l'initiative du salarié ou à la demande du médecin traitant ou du médecin conseil de la sécurité sociale
- pendant un arrêt de travail
- pour favoriser le retour et le maintien dans l'emploi en envisageant les éventuelles mesures qui pourront faciliter la reprise

Visite de reprise:

- à l'initiative de l'employeur
- en cas de maladie professionnelle ou d'arrêt de travail

Visite à la demande, possible à tout moment, à l'initiative:

- du salarié
- de l'employeur
- du médecin du travail

Participation aux rendez-vous de liaison.

Visite de mi- carrière.